

Paris, le 1^{er} juin 2022

DDAR
Sous-direction de l'immobilier
Affaires domaniales

0595

**Décision portant délégation de signature du directeur
de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger
pour la réalisation d'une opération particulière**

Le directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

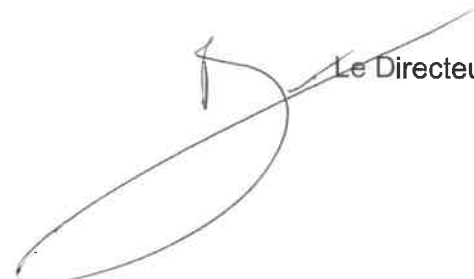
Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Daniel Pestourie en qualité de chef d'établissement du Lycée Chateaubriand de Rome (Italie) à compter du 1er janvier 2021;

Décide:

Article 1^{er} : Monsieur Daniel Pestourie est autorisé à signer le marché pour les travaux de restructuration du bâtiment MORESCO, sur le site de la Villa Strohl Fern (adresse : via di Villa Ruffo 31 – 00196 Rome), avec le groupement temporaire d'entreprises **PICALARGA /CECCARANELLI** (adresse : via del Pavone 86 - 00063 Campagnano di Roma (province de ROME) pour un montant de **2.345.215,92 € TTC.**

Article 2 : Le chef d'établissement du Lycée Chateaubriand de Rome est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Le Directeur